

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 2 MARS 2015

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 mars 2015 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Roger Heath et Mario Tremblay, formant quorum sous la présidence de la Conseillère Françoise Bouchard en remplacement du Maire. Le Conseiller Pierre Paquette et le Maire Martin Saindon sont absents.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Conseillère Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-03-02/28

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## 4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

### 4.1.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2015

2015-03-02/29

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 2 février 2015 tel que distribué.

## 4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

### 4.2.1 AUTORISATION À SIGNER DES ACTES DE SERVITUDES

2015-03-02/30

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général et le Maire à signer les actes de servitudes sur les parcelles de terrain décrites par Daniel Parent dans sa minute numéro 7155.

## 5.0 RAPPORTS

5.1 MRC  
Rien à signaler.

5.2 CLD  
Rien à signaler.

# PROCES VERBAUX



## 5.3 Collecte sélective et déchets

Françoise Bouchard discute des très bons résultats obtenus par la MRC pour la gestion des matières résiduelles et de l'ouverture d'un magasin à Magog par la Ressourcerie des Frontières.

## 5.4 Incendies

Mario Tremblay fait rapport de la dernière réunion de la Régie des incendies et remet le rapport financier 2014.

## 5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

## 5.6 Loisirs

Tommy Lacoste explique que le jumelage du comité des loisirs et du comité famille n'aura pas lieu. Les membres du nouveau comité des loisirs se réuniront bientôt.

## 5.7 Voirie, aqueduc et égout

Rien à signaler.

## 5.8 CDL

Francis Cloutier fait son rapport de la dernière rencontre du comité de développement local.

## 5.9 Direction générale

- Rencontre des promoteurs pour l'éco-quartier.
- Reconstruction du pont Ouimet.
- CRDITED : avancement concernant les bâtiments excédentaires.
- Rapport sur la visite des vérificateurs financiers.
- Rapport de la semaine de travail de l'archiviste.
- Rapport de la rencontre avec la Mutuelle de prévention (CSST).
- Rapport de la réunion des directeur généraux de la MRC.
- Rapport sur les dépenses de voirie (chemins, tracteur, camion, etc.)
- Plainte d'un citoyen pour le bruit.

## 5.10 Rapport du Maire

Rien à signaler.

## 5.11 CCU

Rien à signaler.

## 6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 7.0 TRÉSORERIE:

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5858 à 5891 inclusivement.

2015-03-02/31

2015-03-02/32

# PROCÈS VERBAUX



Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 88 959.25\$.

## 7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.2.1 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2016-2017-2018

2015-03-02/33

Considérant l'offre de J.P. Cadrin évaluateurs agréés pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2017-2018 au montant de 9 677\$ plus taxes;

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale permet aux municipalités de moins de 5 000 habitants de reconduire intégralement un rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans;

Considérant qu'avec un rôle reconduit pour l'exercice 2016-2017-2018, le niveau des valeurs pour la catégorie résidentielle serait de 95% et celui des grandes superficies de 96%;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de reconduire intégralement le rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans et de ne pas faire l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2017-2018. Par conséquent, l'équilibrage sera donc obligatoire pour le rôle triennal 2019-2020-2021.

### 7.2.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2015-03-02/34

Considérant le coût de 281,69\$ pour le renouvellement de l'adhésion à l'AQME pour 2015;

Considérant que l'AQME a donné du support à la municipalité dans l'étude du projet de chauffage à la biomasse forestière qui fût jugé non viable et par conséquent abandonné;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité de ne pas renouveler notre adhésion à l'AQME pour 2015.

### 7.2.3 SAUVETEUR PISCINE MUNICIPALE

2015-03-02/35

Considérant la possibilité de se joindre à la Ville de Coaticook pour gérer la surveillance de la piscine municipale et ainsi soustraire un fardeau administratif à la municipalité;

Considérant les désavantages vécus en 2014 d'avoir délégué à la Ville de Coaticook la gestion des sauveteurs;

Considérant qu'une personne de la municipalité de Dixville est intéressée par le poste de sauveteur et que cette personne est prête à faire l'ensemble des heures réparties sur 7 jours pendant environ 8 semaines;

# PROCES VERBAUX



Considérant qu'une économie financière serait obtenue avec l'option que la municipalité gère elle-même le sauveteur;

Considérant qu'une proposition a été faite à la personne intéressée par le poste de sauveteur, celle-ci ayant acceptée les conditions d'embauche;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'embaucher Alissia Sage comme responsable de la surveillance et de l'entretien quotidien de la piscine municipale pour l'été 2015 au taux horaire de 15\$, sous l'autorité du directeur général. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement du salaire.

## **7.3 VIREMENT ET AFFECTATION**

Aucun.

## **8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1 FERMETURE DU CHEMIN NELSON (U.S)**

Suite à une rencontre avec la GRC et les dirigeants du « U.S Customs and Border Protection », il a été décidé de bloquer l'accès aux États-Unis par la rue Principale à Stanhope. Cet accès étant problématique pour les douanes des deux pays, des pots de fleurs en ciment seront installés par les autorités américaines et une nouvelle signalisation sera installée des deux côtés de la frontière.

### **8.2 GESTION DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (CSST)**

La CSST exige une inspection et la tenue d'un registre pour localiser les calorifuges et les flocages contenant de l'amiante avant le 6 juin 2015. Le directeur général s'occupera des démarches nécessaires quand l'acquisition des garages sera faite, pour obtenir des prix de spécialistes qui pourront inspecter tous les bâtiments en même temps. Une décision sera prise à une prochaine séance du conseil.

### **8.3 BORNE SÈCHE À STANHOPE**

Le préventionniste en incendie de la MRC de Coaticook étudiera les possibilités au printemps. Une décision sera prise à une prochaine séance du conseil.

# PROCÈS VERBAUX



## 8.4 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

2015-03-02/36

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

# PROCES VERBAUX



## 8.5 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES PRÉPARÉ PAR HB ARCHIVISTES

2015-03-02/37

Considérant que des travaux de classement d'archives ont été effectués au mois de février dernier;

Considérant que HB archivistes a effectué le tri des documents à conserver et ceux à détruire;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser la destruction des archives selon la liste préparée par HB archivistes en mandatant le directeur général à veiller à la destruction de ceux-ci.

## 8.6 CARACTÉRISATION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES NOYAUX VILLAGEOIS

2015-03-02/38

Considérant la proposition de la MRC de Coaticook pour une caractérisation paysagère et architecturale du noyau villageois à Dixville;

Il est résolu à l'unanimité de ne pas présenter de demande pour une caractérisation à la municipalité de Dixville.

## 8.7 SITE WEB ET LOGO DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

Présentation par le Conseiller Francis Cloutier du projet du comité de développement local pour un nouveau site web et un nouveau logo pour la municipalité. Des prix sont présentés et les idées du comité de développement sont exposées. Le comité continuera ses démarches et un photographe sera aussi demandé pour commencer à accumuler des photos qui pourraient servir à la confection du futur site web. Le conseil municipal appui les démarches du comité de développement local.

## 9.0 AVIS DE MOTION

2015-03-02/39

**AVIS DE MOTION** est donné par le Conseiller Francis Cloutier qu'à la présente session du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no. 117 (2010) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook modifié par le règlement 6-23.32, sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement no. 170-15.

# PROCÈS VERBAUX



## 10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 170-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 6-23.32

2015-03-02/40

**Considérant que** le règlement 6-23.32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook est entré en vigueur le 13 février 2015 ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de zonage numéro 117 (2010) pour l'ensemble de son territoire ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 117 (2010) ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

**Considérant que** le conseil prend en compte le projet de règlement 170-15 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la présente séance du conseil ;

**Considérant qu'une** dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

**Considérant qu'une** consultation publique aura lieu le 7 avril 2015 à 18h15;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement no. 170-15 modifiant le règlement de zonage no. 117 (2010), tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

# PROCES VERBAUX



2015-03-02/41

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h50.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier